

Protocole d'accueil

Ecole élémentaire de Courbeton

Valable jusqu'au 4 juillet 2020

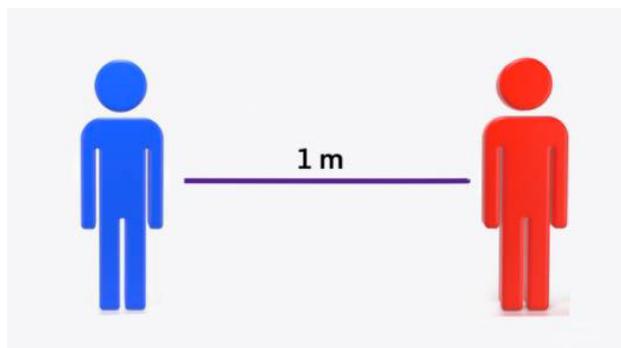
s'ajoute au règlement intérieur de l'école

Les règles sanitaires Covid-19 ont été constatées par un huissier de justice.
(distance entre les tables en classe, les zones de déplacement, les zones d'attente, les affichages ...)

L'épidémie due au coronavirus Covid19 nécessite d'adapter les conditions d'accueil des élèves et les conditions de travail des personnels aux consignes édictées par les autorités sanitaires et à des mesures de prévention complémentaires.

1. LE PROTOCOLE SANITAIRE

La règle de distanciation physique, dont le principe est le respect d'une distance minimale d'un mètre entre chaque personne, permet d'éviter les contacts directs, une contamination respiratoire et/ou par gouttelettes.



Les gestes barrières doivent être appliqués en permanence, partout et par tout le monde.

Ce sont les mesures de prévention individuelles les plus efficaces, à l'heure actuelle, contre la propagation du virus.

Les parents :

Les parents sont invités à prendre la température de leur enfant avant le départ pour l'école. En cas de symptôme ou de fièvre (37,8° ou plus), l'enfant ne doit pas se rendre à l'école.

Les parents expliquent l'importance des gestes barrières et des règles de distanciation sociale à leur enfant.

Les élèves :

- Vos enfants seront en petits groupes (13 à 15 maximum en élémentaire) et donc dispersés dans la classe afin de garder une distance minimum d'1 mètre entre eux. Ils ne seront pas obligatoirement accueillis par leur enseignante, différents groupes pourront être formés et changés.

- Un lavage des mains sera effectué à des moments clefs de la journée :

- ☞ A l'arrivée dans l'école ;
- ☞ Avant de rentrer en classe, notamment après les récréations ;
- ☞ Avant et après chaque repas ;
- ☞ Avant d'aller aux toilettes et après y être allé ;
- ☞ Après s'être mouché, avoir toussé, avoir éternué ;
- ☞ Le soir avant de rentrer chez soi et dès l'arrivée au domicile.

- Après accord des parents, du gel hydro alcoolique pourra être utilisé de façon ponctuelle.

- Pour les élèves des écoles élémentaires, le port du masque n'est pas recommandé. Si votre enfant vient à l'école avec un masque, les enseignants ne pourront en aucun cas être tenus pour responsables si celui-ci l'enlève, le perd ou l'abime. Ils ne pourront également pas l'aider à le mettre ou l'enlever car seul l'utilisateur d'un masque doit le toucher. Vous devrez vous-même, à la maison, lui apprendre les modalités spécifiques de mise en place d'un masque puisqu'il lui sera nécessaire de l'enlever si il veut boire ou au moment du repas. Prévoir un sachet pour le ranger si nécessaire. En cas d'utilisation ou de manipulation inadaptée, les enseignants sont autorisés à le lui retirer.

- Les manteaux seront posés sur le dossier des chaises pour ne pas se toucher.

- Les enfants devront apporter dans leur cartable LEUR boîte de mouchoirs jetables qui restera à leur place dans la classe et LEUR petite bouteille d'eau individuelle (marquée à leurs nom et prénom) qui restera dans le cartable. S'ils sont en possession de gel hydro alcoolique, ils devront le signaler à leur enseignant et ne seront pas autorisés à l'utiliser seuls.

- Les enfants ne se prêteront aucun objet. Pour éviter toute tentation, dans un premier temps, il ne faudra pas apporter de petits jeux à l'école .

- Apprentissage des gestes barrières le premier jour de classe avec rappels réguliers.

Les enseignantes :

- Elles porteront un masque en présence des enfants . Le port du masque n'est toutefois pas obligatoire pour les enseignantes lorsqu'elles font cours et sont à plus d'un mètre des élèves. Les personnels de l'éducation nationale qui le souhaitent sont autorisés à porter des masques artisanaux dit « fait-maison » sous réserve qu'ils s'engagent à les réaliser selon les spécifications de la norme AFNOR.

- Elles procéderont à un lavage régulier des mains.
- Elles ne toucheront pas au matériel scolaire de vos enfants (à moins de se laver les laver entre chaque manipulation), et ne pourront donc pas faire de corrections directement sur les copies ou les cahiers.

IMPORTANT : Nous avons l'habitude, en temps normal, de recevoir quelques enfants « un peu malades » à l'école, mais qui viennent tout de même.

Dans le contexte actuel, il en ira de **votre responsabilité** de ne pas mettre votre enfant à l'école s'il a le moindre symptôme lié au covid19 soit : toux, fièvre, courbatures, douleurs abdominales, éruptions cutanées, perte d'odorat/goût.

2. ACCUEIL DES ELEVES

Les locaux :

- Une désinfection quotidienne complète sera effectuée (tables, chaises, sol) et plusieurs fois par jour concernant les WC, les robinets, les poignées de porte, les rampes d'escalier.
- Aération régulière des classes et halls.
- La capacité d'accueil est déterminée de manière à respecter les mesures sanitaires à appliquer.
- Les protocoles de désinfection des locaux sont mis en place par la mairie.
- Les flux d'élèves dans les sanitaires sont surveillés par les enseignantes afin de maintenir les distanciations physiques et s'assurer de l'application des gestes barrières.
- Mise en place d'une signalétique claire afin de permettre aux enfants de se déplacer dans l'école (classes, préaux, couloirs, cour) en limitant les croisements.
- Lors de la mise en rang et des déplacements dans l'école, les élèves devront garder une distance d'un mètre minimum entre eux, par conséquent, vu la taille des portes et celle des couloirs, il sera nécessaire de faire des rangs en file indienne, chaque élève étant distant d'un mètre de ceux qui l'encadrent devant et derrière. Des marquages au sol ont été réalisés par les services techniques pour faciliter la circulation et pour les aider à respecter les distances.

Gestion du matériel scolaire :

Chaque enfant sera muni de son propre matériel scolaire (trousse, crayons, ...) qui restera à l'école. Aucun prêt ne sera permis entre élèves.

Accès aux bâtiments :

L'accès aux bâtiments est interdit à toutes personnes externes à l'école (parents, autres accompagnants, etc ...).

Reprise des classes :

La directrice a contacté les familles pour leur demander si elles souhaitaient scolariser leur enfant. Le choix des familles sur la scolarisation de leur enfant est valable jusqu'à la fin de l'année scolaire, le 4 juillet 2020. Aucun enfant ne pourra se présenter à l'école sans accord préalable.

3. L'ARRIVEE A L'ECOLE

Une arrivée échelonnée des élèves est organisée afin d'éviter les regroupements et pourra varier en fonction du nombre d'enfants accueillis. Les parents en seront informés.

Dans l'intérêt de tous, il vous est demandé de **respecter scrupuleusement les horaires** qui vous sont communiqués ainsi que le marquage au sol effectué sur le trottoir si besoin.

Un accueillant sera placé à l'entrée de l'établissement pour filtrer les arrivées et le flux de personnes. Chaque enfant entrera seul dans l'espace scolaire.

Il n'y aura pas de temps de récréation d'accueil, les enfants se dirigeront vers leur bâtiment pour y être accueillis par les enseignantes.

Certains groupes se rendront sous le préau de la garderie.

D'autres se rendront sous le préau du bâtiment principal.

4. LES RECREATIONS

Les heures de sorties en récréation sont échelonnées pour faciliter les déplacements et le passage aux toilettes en évitant les contacts trop proches entre les groupes. Si besoin, la cour sera divisée en 2 parties afin de limiter le brassage des enfants.

Si le mauvais temps ou un nombre trop important d'enfants ne permettait pas de se rendre dans la cour, un temps calme serait organisé en classe.

Avant de quitter la classe, l'enseignant veillera à aérer la salle en grand en permettant une circulation de l'air la plus large possible.

- Dans la mesure du possible, il faudra demander aux élèves de ne toucher ni les poignées de portes ni les rampes des escaliers.
- Durant les récréations, il convient de veiller à respecter les distances de sécurité, d'interdire les jeux de contact, de billes et tous ceux qui impliquent de se passer des objets.
- Un passage aux toilettes sera organisé avant et au retour de la récréation en respectant les mesures de distanciation, sous surveillance de l'enseignant de la classe.
- Les robinets ne devront plus servir pour la boisson et les enfants devront tous venir le matin à l'école avec une bouteille d'eau individuelle étiquetée à leur nom.

5. LA SORTIE

- Les sorties seront également échelonnées.
- Chaque enfant sortira seul de l'école où il sera repris sous la responsabilité d'un parent.
- De plus, chaque enfant passera aux toilettes pour se laver les mains avant de sortir.
- Il faut prévoir que la sortie des élèves puisse prendre plus de temps que d'habitude.

6. GARDERIE ET CANTINE

L'accueil périscolaire (matin et soir) sera limité à un effectif de 10 avec un accueil, privilégiant les enfants des personnels prioritaires, sous réserve que vous n'ayez pas d'autres modes de garde (réservation à faire 2 jours avant pour l'organisation pour le matin et l'après-midi).

La restauration scolaire sera maintenue en respectant le protocole sanitaire en vigueur et les mesures de distanciation. (réservation à faire 2 jours avant pour l'organisation)

7. CONTINUITE PEDAGOGIQUE

Pour les enfants qui ne viendront pas à l'école, le travail à distance sera poursuivi sous la même forme (avec certainement quelques aménagements), par toutes les enseignantes. Par conséquent, le travail fait en classe sera le même (ou équivalent) que celui proposé à ceux qui restent chez eux.

8. ENFANTS OU PERSONNELS ATTEINTS

Il n'est pas impossible qu'un enfant ou un personnel arrive à l'école en bonne santé et déclenche les symptômes pendant la journée. Il faut donc anticiper les problèmes pour y remédier efficacement et protéger les autres si cela survenait.

Le problème vient de la diversité des symptômes : fièvre ou non pour certains, toux ou non pour d'autres... En cette période, les maladies saisonnières étant passées, nous serons obligés de considérer que l'apparition d'une toux subite ou de fièvre sont signes d'une infection au Covid (attention aux élèves allergiques).

Le protocole actuel prévoit un appel au Centre Médico Scolaire et les parents seront également immédiatement informés.

En cas de survenue ou de suspicion de maladie, la première chose à faire est de pouvoir donner un masque chirurgical à cette personne afin que l'émission de virus dans l'air ambiant soit limitée. La personne qui prend en charge ce malade devrait aussi être dotée d'un masque ainsi que de gants.

S'il s'agit d'un adulte (enseignants, auxiliaire de vie scolaire, personnel municipal ou d'animation), celui-ci devrait pouvoir immédiatement quitter l'école par ses propres moyens si son état le permet.

Pour un enfant, celui-ci sera immédiatement isolé, avec un masque pédiatrique, dans la pièce dédiée (salle de réunions) et les parents seront appelés pour qu'ils viennent le chercher ainsi que toute la fratrie en respectant les gestes barrières.

La procédure sera alors rappelée aux parents :

👉 éviter les contacts.

👉 appeler un médecin avant de se rendre à son cabinet ou appeler le numéro de permanence de soins de la région.

Si les symptômes s'aggravent avec des difficultés respiratoires ou des signes d'étouffement, et au moindre doute, il faudra appeler le SAMU : 15 ou 112.

La classe où se trouvait la personne malade sera surveillée par une autre enseignante si possible dans la cour. Il ne faudra absolument pas retourner dans la salle contaminée avant d'avoir procédé à un nettoyage complet de la pièce et de l'avoir aérée. Il faudra préciser au technicien de surface que la pièce est considérée comme contaminée pour qu'il puisse prendre ses précautions.

Il faudra avertir par mail ou téléphone l'Inspection de l'Éducation Nationale, le Maire ainsi que le médecin conseil technique pour la conduite à tenir concernant les autres enfants.

Les parents des élèves ayant pu rentrer en contact avec l'élève ainsi que le personnel seront également informés pour qu'ils puissent assurer une surveillance accrue.

L'élève ne pourra revenir en classe qu'après un avis du médecin traitant, du médecin de la plateforme Covid-19 ou du médecin de l'éducation nationale.

Les personnels psychologues et de santé de l'éducation nationale pourront apporter leur appui.